

BTS Management des Unités Commerciales SESSION 2019
NOUVELLES CONSIGNES pour les épreuves : E5- ACR et E6-PDUC

Cette composition de dossiers s'adresse à tous les candidats BTS MUC
 Soit inscrits aux épreuves ponctuelles E5 ET E6
 Soit inscrits seulement à l'épreuve ponctuelle E5
 Soit inscrits simplement à l'épreuve ponctuelle E6

I - COMPOSITION DES DOSSIERS DE CHACUN DES CANDIDATS INSCRITS AUX EPREUVES PONCTUELLES

- Dossier 1 : **Partie A** (administrative) : la partie A du dossier doit être transmise pour chaque candidat inscrit à l'épreuve
- Dossier 2 : **Partie B**
 - o Pour les candidats inscrits à l'épreuve E5 :1 dossier
 - o Pour les candidats inscrits à l'épreuve E6 :1 dossier

II - COMPOSITION DES DOSSIERS DE CHACUN DES CANDIDATS INSCRITS
PARTIE A DU DOSSIER

Catégorie candidat 2018-2019 ou Année scolaire antérieure pour les candidats redoublants (Voir relevé de notes session précédente)	Epreuve	Pièces à joindre au dossier (à classer dans l'ordre indiqué ci dessous)
Formation Initiale		
Scolaires ou candidat formation initiale ou reconversion	E5 ou E6 /ou E5 et E6	<ul style="list-style-type: none"> - contrôle de recevabilité de la candidature (Annexe 12 de la circulaire nationale MUC 2019) (Le candidat ne renseigne que son Nom et son Prénom) - Liste de contrôle ACRC et PDUC (Annexe 4 de la circulaire nationale MUC 2019) (Le candidat ne renseigne que son Nom et son Prénom) - attestations de stage (annexe 5 de la circulaire nationale MUC 2019)
Apprentis	E5 ou E6 /ou E5 et E6	<ul style="list-style-type: none"> - contrôle de recevabilité de la candidature (Annexe 12 de la circulaire nationale MUC 2019) (Le candidat ne renseigne que son Nom et son Prénom) - Liste de contrôle ACRC et PDUC (Annexe 4 de la circulaire nationale MUC 2019) (Le candidat ne renseigne que son Nom et son Prénom) - attestation de réalisation du contrat (Annexe 6 de la circulaire nationale MUC 2019)
Formation Continue		
Candidat en contrat de qualification ou de professionnalisation	E5 ou E6 /ou E5 et E6	<ul style="list-style-type: none"> - contrôle de recevabilité de la candidature (Annexe 12 de la circulaire nationale MUC 2019) (Le candidat ne renseigne que son Nom et son Prénom) - Liste de contrôle ACRC et PDUC (Annexe 4 de la circulaire nationale MUC 2019) (Le candidat ne renseigne que son Nom et son Prénom) - attestation de réalisation du contrat (Annexe 6 de la circulaire nationale MUC 2019)
Stagiaire de la formation continue en situation de perfectionnement	E5 ou E6 /ou E5 et E6	<ul style="list-style-type: none"> - contrôle de recevabilité de la candidature (Annexe 12 de la circulaire nationale MUC 2019) (Le candidat ne renseigne que son Nom et son Prénom) - Liste de contrôle ACRC et PDUC (Annexe 4 de la circulaire nationale MUC 2019) (Le candidat ne renseigne que son Nom et son Prénom) - attestations de stage (annexe 5 de la circulaire nationale MUC 2019)
Expérience professionnelle	E5 ou E6 /ou E5 et E6	<ul style="list-style-type: none"> - contrôle de recevabilité de la candidature (Annexe 12 de la circulaire nationale MUC 2019) - Liste de contrôle ACRC et PDUC (Annexe 4 de la circulaire nationale MUC 2019) - attestations de travail (Annexe 6 de la circulaire nationale MUC 2019)

1. PARTIE B DU DOSSIER :

Attention : les candidats ne transmettent que le ou les dossiers des épreuves auxquelles ils sont inscrits

E5 - Analyse et Conduite de la Relation Commerciale (ACRC)

L'épreuve prend appui sur un dossier produit par le candidat (compétences évaluées et savoirs associés indiqués sur la page 5 de la circulaire nationale du BTS MUC)

Le dossier du candidat est constitué de 6 fiches d'activités professionnelles (annexe 7 de la circulaire nationale 2019) :

- une fiche d'activités professionnelles mettant en œuvre la compétence « Vendre »,
- une fiche d'activités professionnelles mettant en œuvre la compétence « Assurer la qualité de service à la clientèle »,
- une fiche d'activités professionnelles mettant en œuvre la compétence « Mettre en place un espace attractif et fonctionnel »,
- une fiche d'activités professionnelles mettant en œuvre la compétence « Dynamiser l'offre de produits et de services »,
- deux fiches d'activités professionnelles mettant en œuvre la compétence « Rechercher et exploiter l'information nécessaire à l'activité commerciale ».

Ces 6 fiches, dont la rédaction et le contenu sont personnels, sont réalisées à partir d'une sélection des activités menées par le candidat durant ses stages ou dans le cadre de son activité professionnelle.

ATTENTION : dans chaque fiche doivent être renseignées les rubriques suivantes :

Chaque fiche présente :

- la date et la durée de l'activité ;
- le contexte professionnel de l'activité ;
- les objectifs poursuivis ;
- la méthodologie utilisée ;
- les moyens et les techniques mis en œuvre ;
- les résultats obtenus.

L'épreuve E5, d'une durée maximale de 45 minutes, se déroule en deux temps :

- pendant 10 minutes maximum, le/la candidat(e) présente son contexte et ses activités professionnels, sans être interrompu(e),
- ensuite, pendant le temps restant, la commission d'évaluation interroge le/la candidat(e) sur chacune des compétences du domaine commercial ayant fait l'objet d'une fiche d'activités professionnelles.

Au cours de l'épreuve, le candidat doit manipuler l'outil informatique afin de démontrer ses compétences liées au domaine « Rechercher et exploiter l'information nécessaire à l'activité commerciale ».

Les centres d'examen ne fournissent aucun matériel. L'accès au réseau de télécommunications ne peut être garanti.

Le candidat doit donc disposer d'un matériel autonome et fonctionnel lui permettant de répondre aux exigences de l'épreuve. Il peut s'agir d'un ordinateur portable, d'une tablette, d'un téléphone intelligent (Smartphone) ou de tout autre moyen de communication qui lui assure l'accès à ses documents, la possibilité de les consulter et de les modifier au regard des attendus de l'épreuve. Le candidat peut disposer d'un ou plusieurs de ces appareils. Il doit être en mesure d'assurer la continuité de fonctionnement durant le temps de l'épreuve et ne peut pas compter sur une source d'énergie dans la salle d'interrogation. Si le candidat souhaite avoir un accès au réseau internet, il doit assurer lui-même la connexion.

Cas des candidats redoublants : les modalités d'interrogation et les exigences en termes de dossiers à présenter sont les mêmes que pour les autres candidats. Les fiches d'activités pourront porter sur des situations vécues soit pendant les deux premières années de formation soit pendant l'année de redoublement.

E6-Projet de développement d'une unité commerciale

L'épreuve s'appuie sur un dossier personnel, descriptif du projet de développement de l'unité commerciale que le candidat a mené au titre de sa formation ou de son expérience professionnelle (compétences évaluées et savoirs associés indiqués sur la page 7 de la circulaire nationale du BTS MUC).

Le dossier de 10 pages maximum comporte :

- un diagnostic partiel de l'unité commerciale,
- une préconisation comportant une analyse de ses répercussions humaines, financières et organisationnelles,
- des premières réflexions pour la mise en œuvre de la préconisation.

En dehors du dossier fourni au jury avant les épreuves, à une période fixée par le recteur de l'académie, le candidat apporte le jour de l'épreuve tout document qu'il estime pouvoir venir en appui de sa prestation.

L'épreuve E6, d'une durée maximale de 40 minutes, se déroule en deux parties :

- pendant 15 minutes maximum sans être interrompu, le candidat présente son projet de développement de l'unité commerciale ;
- pendant le temps restant, la commission d'interrogation interroge le candidat sur le contenu, les méthodes et l'argumentation présentés par le candidat précédemment

Cas des candidats redoublants : les modalités d'interrogation et les exigences en termes de dossiers à présenter sont les mêmes que pour les autres candidats.

II - ENVOI DES DOSSIERS PAR LES CENTRES DE FORMATION

❖ Enveloppe N°1 contenant :

1. La liste récapitulative comprenant le nom de chacun des candidats présentés par l'établissement
2. L'enseignant ou le formateur responsable vise par sa signature pour chaque épreuve sur un état récapitulatif la réalité du contenu du dossier présenté par chacun de ses candidats ; l'enseignant atteste de la réalité des dossiers présentés et certifie en avoir vérifié les éléments constitutifs avec le tuteur

Aucune signature d'enseignant ou de formateur responsable ne doit apparaître directement sur le dossier B.

3. Les dossiers A de chacun des candidats présentés par le centre de formation
 - Indication du nom et du prénom du candidat en haut à gauche sur la page de garde du dossier
 - Les dossiers doivent être classés par ordre alphabétique

❖ Enveloppe N°2 contenant :

1. Les dossiers B de chacun des candidats présentés par le centre de formation et par épreuve
 - Les dossiers doivent être classés par ordre alphabétique
 - Indication du nom et du prénom du candidat en haut à gauche sur la page de garde du dossier
 - Le dossier ne doit comporter aucune indication sur l'établissement d'origine du candidat

III - ENVOI DES DOSSIERS PAR LES CANDIDATS INDIVIDUELS OU INSCRITS DANS UN CENTRE DE FORMATION A DISTANCE

Une enveloppe comprenant un dossier 1 **ET** un dossier 2, avec la même présentation du dossier que pour les candidats en centre de formation.

Les candidats individuels sans établissements de formation pour l'année scolaire 2018 - 2019 (les redoublants par exemple) présentent des dossiers sans signature des professeurs ou cachet d'un établissement de formation.

Les candidats inscrits dans un centre de formation à distance pour l'année scolaire 2018 - 2019 doivent faire valider leurs dossiers par leur centre de formation avant envoi.

IMPORTANT

En application de **l'arrêté du 22 juillet 2008**, la non – conformité du dossier peut être prononcée dès que l'une des situations suivantes est constatée :

- absence de dépôt du dossier
- dépôt du dossier au – delà de la date fixée par l'autorité organisatrice
- durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen
- documents constituant le dossier non visés, non signés par les personnes habilitées à cet effet.

**1 - Date limite de dépôt du dossier A et du dossier B de l'épreuve E5:
Le Jeudi 25 avril 2019 (cachet de la poste faisant foi)**

2 - Etablissement dans lequel vous devez envoyer le dossier :

Dans le centre d'épreuve E5

**1 - Date limite de dépôt du dossier B de l'épreuve E6:
Le Jeudi 25 avril 2019 (cachet de la poste faisant foi)**

2 - Etablissement dans lequel vous devez envoyer le dossier :

Dans le centre d'épreuve E6

TABLEAU RECAPITULATIF DES CENTRES DE DEPOT DES DOSSIERS A ET B EN FONCTION DE L'ORIGINE DES CANDIDATS

ORIGINE DES CANDIDATS		CENTRES	
VILLES	ETABLISSEMENTS		
BREST	CFA CCI-IFAC	<p>Dépôt du dossier A et du dossier B de l'épreuve E5 Lycée Cornouaille 8 avenue des Oiseaux 29191 QUIMPER Cedex</p> <p>Dépôt du dossier B de l'épreuve E6 Lycée du Léon 25 bd de la République 29406 LANDIVISIAU Cedex</p>	
	CFC PONANT		
	ESCAM		
MORLAIX	IBEP		
ST POL DE LEON	CFA ISFEL		
QUIMPER	EXAOUEST		
	SUP'IROISE		
	ITC FORMATION		
ERGUE GABERIC	INITIATIVE FORMATION		
TREGUEUX	ITC		
PORDIC	AFA		
SAINT BRIEUC	GRETA SITE RABELAIS		
	Individuels 22 + CNED + autres 22		
	Individuels 29S + CNED + autres 29S		
	Individuels 29N + CNED + autres 29N		
SAINT MALO	GRETA EST BZH	<p>Dépôt du dossier A et du dossier B de l'épreuve E5 Lycée J Cartier 31 rue de la Balue 35418 ST MALO Cedex</p> <p>Dépôt du dossier B de l'épreuve E6 Lycée Descartes Chemin de Ronde 35207 RENNES Cedex</p>	
	CFA CCI		
VITRE	CFA ECB IPSSA ETRELLES		
BRUZ	CFA CCI		
RENNES	AFOREM		
	TOTEM		
CESSON	ESCOOT Initiale		
	ESCCOT CFA		
	ECOFAC ISTER		
RENNES	ESUP		<p>Dépôt du dossier A et du dossier B de l'épreuve E5 Lycée de la Salle 5 rue de la Motte Brulon 35706 RENNES Cedex</p> <p>Dépôt du dossier B de l'épreuve E6 Lycée Beaumont 10 rue du Lycée 35605 REDON Cedex</p>
	IMSCOF		
	IGC FORMATIVES		
	ESC RENNES		
	ALTICOME		
	MENSA		
	ECOLE LE COZIC		
	AFTEC		
AREP			
CESSON	ECOFAC ISTER		
	ESCCOT INSCAM		
ST JACQUES	LODIMA OUEST		
	Individuels 35 + CNED + autres 35		
LORIENT	IBEP	<p>Dépôt du dossier A et du dossier B de l'épreuve E5: Lycée St Paul 12 allée Gabriel Deshayes 56017 VANNES Cedex</p> <p>Dépôt du dossier B de l'épreuve E6: Lycée ND de la Paix Rue des Ormes 56275 PLOEMEUR</p>	
	SUP'AFFAIRES		
	LES MERLUS		
LANESTER	LODIMA OUEST		
PLOEMEUR	AREP		
VANNES	ESUP		
	IBEP		
	AFTEC		
	AREP		
	Individuels 56+ CNED + Autres 56		